



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 20.07.2022

Numéro de publication: BH07-0000003231

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation

Organisation concernée:

Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation

CHE-114.360.540

c/o: Fiduciaire FIDAG SA

Rue des Cèdres 9

1920 Martigny

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale de la **Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation**, dont le siège est à Martigny, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **13 juillet 2022**, le transfert de la fortune de la Fondation conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, p.a. Fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, Case postale 439, 1920 Martigny. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Transfert de la fortune du 13 juillet 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne